

Garantir l'ordre juridique, nos valeurs et une cohabitation pacifique

Walter Donzé, conseiller national (PEV, BE) souhaite relancer le débat parlementaire concernant un nouvel article sur les religions. Des valeurs chrétiennes éprouvées et les libertés fondamentales sont à protéger, notre ordre juridique doit être respecté et la paix religieuse maintenue. En même temps, le comité directeur du PEV Suisse demande au comité central de renoncer au lancement d'une initiative populaire.

Par le biais d'une initiative parlementaire, Walter Donzé, conseiller national (PEV, BE) souhaite modifier la constitution et les lois qui en découlent de la manière à ce que des valeurs chrétiennes éprouvées et les libertés fondamentales soient durablement protégées dans une société en constante mutation. Par ailleurs, il demande le respect de notre ordre juridique et le maintien de la paix religieuse. L'art. 15 Cst. (Liberté de conscience et de croyance) doit notamment être revu quant à sa présentation et son intégralité. Un examen s'impose également quant à l'art. 72 (Eglise et Etat) et il est à examiner si un nouvel article constitutionnel sur les religions doit être adopté.

Il n'incombe pas à l'Etat laïc d'organiser la religion, mais il doit garantir la cohésion interne et la paix religieuse, ainsi que le respect des libertés fondamentales et de la dignité humaine. « Des développements récents mettent en danger notre héritage chrétien et libéral », observe Walter Donzé. « La politisation des croyances engendre une radicalisation de la société et qui engendre une culture d'interdits ». Le vote concernant l'interdiction des minarets a démontré, selon lui, de manière surprenante et sans équivoque un malaise de la population suisse qui a exprimé sa crainte quant à la perte de valeurs éprouvées.

Des personnes appartenant à une autre religion ou une autre culture, la Suisse doit notamment exiger des efforts d'intégration et le respect de l'ordre juridique suisse, de la démocratie et des droits humains. Quant à la question de comment vivre concrètement ces différentes exigences, des incertitudes persistent. Au lieu de se précipiter et de renoncer à des traditions établies (exemples : célébrations de Noël, symboles religieux et messages dans le public) il incomberait plutôt de préciser la notion de liberté religieuse. « Il faut avant tout compléter la constitution dans le sens que chaque individu est libre de choisir sa religion ou sa croyance, de l'exercer, de la communiquer mais aussi de la changer et que l'Etat lui accorde sa protection s'il est défavorisé, voire menacé par des groupements extrémistes », exige Walter Donzé. En contrepartie, les organisations culturelles et religieuses sont tenues de respecter les droits fondamentaux, l'Etat de droit, l'ordre juridique démocratique ainsi que des exigences de transparence. Ce n'est pas la neutralisation de la religion dans le domaine public qui doit être visée, mais la garantie de nos valeurs dans le domaine de l'éducation et de la culture et ceci dans une coexistence pacifique des différentes croyances. « L'objectif », déclare Walter Donzé, « est une cohabitation marquée par l'estime et le respect ».

Avec son initiative parlementaire, Walter Donzé souhaite relancer la discussion parlementaire quant à un nouvel article religieux. Ceci d'autant plus que le Conseil fédéral a démontré récemment des signes d'ouverture suite à différentes interventions parlementaires allant dans ce sens. En même temps, le comité directeur du PEV Suisse a décidé de proposer au comité central de renoncer au lancement d'une initiative populaire pour concrétiser l'art. 72 Cst. La raison se trouve dans les prises de position très divergentes d'instances religieuses ou de parti invitées par le PEV de se prononcer lors d'une procédure de consultation.

Berne, le 10 juin 2010/nh/sh

Pour tout renseignement :

Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70
 François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46
 Conseiller national Walter Donzé (BE) : 076 365 50 15
 Silvia Hyka, Coordinatrice romande du PEV Suisse : 079 613 30 09
 Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79
 Niklaus Hari, chargé de communication du PEV Suisse : 079 202 72 27